

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEVRAI

En exercice : 11
Présents : 09
Votants : 09

DATE DE LA CONVOCATION : 09 MAI 2019
DATE D’AFFICHAGE : 20 Mai 2019

L’an deux mil dix-neuf, le **vendredi 17 mai** à 20 heures 30 à la Mairie, le Conseil Municipal s’est réuni sous la présidence de Monsieur BISSON Jean-Marie, Maire.

Etaient présents : Mrs BISSON Jean-Marie – BALOCHE Bernard - DELALANDE Thierry - DELAHAIE Thierry - LANGRIS Alain - MARRIERE Michel - MOREAU Olivier - Mmes CASTETS Thérèse et LELIEVRE Paulette

Absents excusés : DECARY Bruno - GRASLAND Philippe

Secrétaire de Séance : M. DELAHAIE Thierry

PROJET PLUI : délibération n° 2019-19

Le Maire , après avoir présenté , au Conseil municipal , le projet de PLUI sur l’ex territoire de la Communauté de Communes des Courbes de l’Orne l’invite à se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré , le Conseil souhaite à l’unanimité que :

1- soient exclues de la zone naturelle les terres actuellement labourées , qui par leur nature ne peuvent être qualifiées de naturelles .

2- soit retirée de la zone naturelle le corps de ferme de « la Bourguinière » (site secondaire d’une exploitation située sur une autre Commune) pour permettre d’éventuelles constructions sur ce lieu.

3- La parcelle cadastrée sous le n°37 de la section AA à « Udon » semble faire partie de la zone naturelle (à vérifier vu la petitesse du plan présenté) . Si elle est incluse dans cette zone, le Conseil souhaite son retrait afin de ne pas pénaliser les propriétaires de ce terrain sur lequel est implantée une petite maison et qui légitimement pourraient souhaiter l’agrandir ou construire des annexes (garage, local de rangement etc.) . Bien qu’étant en zone inondable le risque inondation est moindre depuis la mise en 2*2 voies de la RD 924 .

4- Charge le Maire d’informer le Président d’Argentan Intercom des souhaits du Conseil municipal.



Le Maire, Jean-Marie BISSON



Pour Copie certifiée conforme à l’original
Les Jour, Mois et An que dessus
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le : 20/05/2019
Et publication ou notification le : 20/05/2019